

Attention au dérapage

L'opinion burkinabè, ouagavilloise en particulier sait que rien ne va plus chez les musulmans sunnites du Burkina ; et ce, depuis plusieurs mois. Une crise qui avait même tourné à l'affrontement entre fidèles à la grande mosquée sunnite et siège de cette communauté au secteur 5 de Ouagadougou, entraînant l'intervention sur les lieux des forces de l'ordre et la mise sous scellé des bureaux du mouvement. Depuis lors, la crise sunnite demeure, de même que, la tension persiste à la grande mosquée "Wahabite". L'unité du mouvement en a pris un sérieux coup, et la déchirure est réelle.

A l'origine de cette triste situation, de profondes divergences entre deux tendances de la confrérie : celle d'El Hadj Sayouba Ouédraogo Imam de la mosquée, et celle d'El Hadj Idrissa Siemdé, président du bureau national du Mouvement sunnite. Entre les deux camps adverses, Bon Dieu, ... quelques médiateurs, et l'administration. Cette dernière en tant que garante de la loi et de l'ordre s'en est mêlée à travers les autorités communales du Kadiogo (Baskuy, haut-commissariat). Objectif, "la sauvegarde de l'unité et de la cohésion du Mouvement sunnite et l'intérêt de la paix sociale ..."

Pour en revenir à la dégradation du climat au sein du Mouvement sunnite, toutes les analyses sont unanimes pour dire qu'il s'agit d'une lutte de leadership, d'intérêts matériels sur fond d'instinct d'intransigeance, voire d'intolérance. Toujours est-il que le schéma réel ou subjectif de la confrontation met face à face les "intellectuels francophones" taxés de "Juifs" et de "nassara" (blancs) et les "arabophones" du mouvement formés essentiellement à l'école traditionnelle de l'Islam et du Coran. Les rapports entre les deux camps n'ont alors cessé de se compliquer pour déboucher sur une partition, de fait et de droit, du mouvement au niveau de Ouagadougou. Nous passons sous silence les diverses accusations mutuelles de tous les maux qui ont grandement alimenté et entretenu la haine dans les cœurs des uns et des autres. Aujourd'hui, il faut bien trouver une solution au problème sunnite.

Le rôle majeur de l'administration

Saisi du problème, le haut-commissariat du Kadiogo intervient de nos jours dans la résolution de la crise du Mouvement sunnite dont les protagonistes ont déjà été reçus à trois reprises par M. Emile Iboudo, haut-commissaire. Et si dans un premier temps les autorités du Kadiogo ont délivré un récépissé d'association à la "Caisse de prêches islamique" (CPI) qui serait un instrument favorable à l'Imam Sayouba Ouédraogo, cet acte fait aujourd'hui l'objet d'un retrait avec d'ailleurs la bénédiction des intéressés qui ont adressé une correspondance au premier responsable du Kadiogo à cet effet. Il semble que cette démarche de la

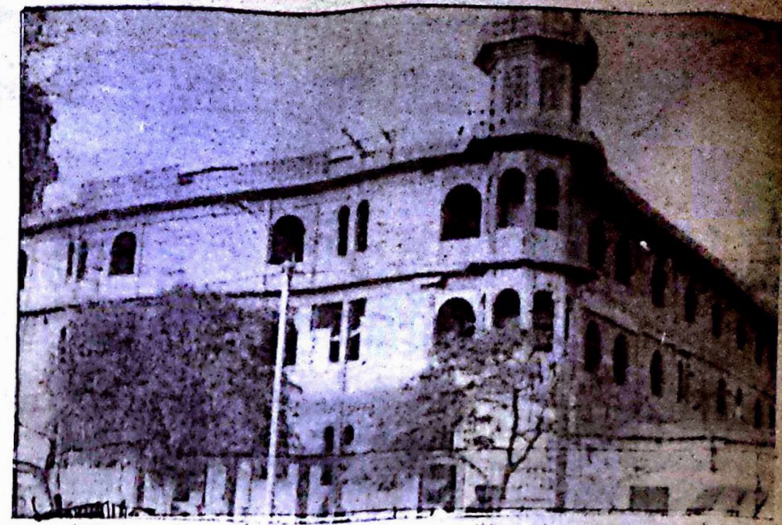
"Caisse de prêches islamique" vise à disculper ses tenants de toute responsabilité dans la division actuelle du Mouvement sunnite. En plus de l'acte de retrait du récépissé qui avait été délivré à une tendance du Mouvement sunnite, le haut-commissaire du Kadiogo nous a annoncé que d'autres dispositions sont en train d'être prises dans l'espoir d'un règlement du malaise au sein des Sunnites ; il s'agit selon ce que nous a révélé le haut-commissaire, de démarches qui seraient initiées auprès des parties en conflit pour d'une part les mettre en garde contre toute exagération, et d'autre part prodiguer les conseils nécessaires destinés à la "sauvegarde de l'unité du mouvement et de l'intérêt de la paix sociale".

Mais il y a fort à craindre que cette thérapie, préconisée par l'administration ne se révèle être un simple palliatif au bout du compte. Car déjà, il se trouve que le rôle

joué jusqu'alors par l'administration dans cette affaire ne rencontre pas l'unanimité de tous les principaux protagonistes ; c'est ainsi que le président du Mouvement sunnite El Hadj Idrissa Siemdé tout en déplorant la naissance et la persistance d'un tel problème au sein de son association, estime que l'administration ne peut contribuer à le résoudre et le compliquer. Un problème au lequel lui El Hadj Siemdé propose une "solution radicale".

Il s'inspirerait tout simplement de l'esprit et de la lettre des textes légaux régissant la vie et le fonctionnement du Mouvement sunnite. Le président du Mouvement sunnite du Burkina fait remarquer à cet égard que dans le fond, la situation que vit actuellement le mouvement ne disparaîtra pas ni par le retrait du récépissé précédemment accordé à la tendance dissidente, ni par des injonctions quelconques. Pour El Hadj Idrissa Siemdé, "la caisse de prêches islamique est née dans des circonstances qu'il faut bien expliquer dans le cadre de l'opposition qui existe entre le grand Imam et le bureau, le premier ayant toujours caressé le rêve de briser le mouvement afin de le contrôler à sa guise..."

L'autre aspect non négligeable des contradictions au sein du Mouvement sunnite demeure



La tension persiste entre les fidèles du mouvement sunnite et les autorités locales.

Enfin, le problème du renouvellement par voie d'élections du bureau régionale de Ouagadougou ainsi que du bureau national, le mandat de ces deux structures étant arrivé à expiration. Là-dessus, une décision du bureau national du mouvement avait, il y a quelque temps reconduit pour deux (2) ans le mandat du bureau régional de Ouagadougou de même qu'un précédent congrès avorté des Sunnites reporté dans deux ans. Aujourd'hui, une des batailles des dissidents est celle d'obtenir vaille que vaille la tenue d'élections afin de renouveler, dans un premier temps le bureau régional de Ouagadougou que conduit Aboubacar Ouédraogo. Que pense l'administration de la question ? Pour le haut-commissaire du Kadiogo, l'administration entend insister pour que soit renouvelé à court terme le

bureau régional. La encore, le risque existe de voir nos responsables administratifs accusés d'ingérence "maladroite" dans les affaires, somme toute sensibles d'un mouvement légal et autonome ...

Véritable casse-tête, le conflit au sein du Mouvement sunnite ne pourra trouver une solution durable qu'à l'intérieur même de ce mouvement, deuxième en importance dans son genre après la communauté musulmane. Cela ne dément en rien la nécessité du droit de regard ni du rôle indispensable de sensibilisation voire de répression de l'administration dans l'application de la loi et le maintien de l'ordre public.

Rasmané OUEDRAOGO